

FONDATION MERIEUX

Fondation reconnue d'utilité publique

17 rue Bourgelat
69002 LYON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDATION MERIEUX

Fondation reconnue d'utilité publique

17 rue Bourgelat
69002 LYON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Administrateurs de la fondation FONDATION MERIEUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation FONDATION MERIEUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06, exposé dans la note « Principes, Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels .

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations Financières » de l'annexe des comptes annuels expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des Participations et Créances rattachées et des autres titres immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion annuel du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

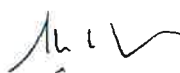
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 29 mai 2026
Le Commissaire aux comptes,

Deloitte & Associés



Arnaud de Gasquet

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit	660 442 716	23 929 084	636 513 632	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 843 885	1 774 648	69 237	247 025
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	123 819		123 819	123 819
Constructions	14 594 735	11 750 466	2 844 269	3 199 771
Installations techniques, matériel et outillage industriels	233 654	233 654		
Immobilisations corporelles en cours	36 040		36 040	45 109
Autres	1 783 502	1 175 380	608 122	308 641
Avances et acomptes				125 345
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	20 284 919	5 871 085	14 413 833	14 403 248
Autres titres immobilisés	1 732 084 888	233 649	1 731 851 239	34 658 359
Prêts				
Autres	69 684		69 684	45 337
TOTAL I	2 431 497 841	44 967 967	2 386 529 875	53 156 654
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 421 974		1 421 974	630 891
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	10 207 650		10 207 650	15 966 540
Valeurs mobilières de placement	43 326 201		43 326 201	40 624 438
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 712 664		1 712 664	10 201 848
Charges constatées d'avance	3 009 429		3 009 429	2 940 352
TOTAL II	59 677 917		59 677 917	70 364 069
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)	12 725		12 725	2 022
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 491 188 483	44 967 967	2 446 220 517	123 522 745

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	64 599 314	64 599 314
Fonds propres complémentaires	1 425 266 883	3 616 906
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	6 883	6 883
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	276 536 731	884 204
Report à nouveau	18 640 993	18 077 807
Excédent ou déficit de l'exercice	2 215 295	563 187
Situation nette (sous total)	1 787 266 098	87 748 300
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 787 266 098	87 748 300
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	636 513 632	
Fonds dédiés	3 027 159	2 980 377
TOTAL II	639 540 791	2 980 377
PROVISIONS		
Provisions pour risques	160 809	121 425
Provisions pour charges		
TOTAL III	160 809	121 425
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	430 751	5 027 146
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 936 004	2 755 994
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 833 173	1 936 541
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 511 692	3 201 312
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	10 525 450	19 735 738
TOTAL IV	19 237 071	32 656 731
Ecarts de conversion Passif (V)	15 749	15 912
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	2 446 220 517	123 522 745

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	701 455	807 805
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 335 510	8 002 166
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	11 399	11 590
Mécénats	11 618 218	12 299 888
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		620 224
Utilisations des fonds dédiés	2 980 377	1 473 018
Autres produits	481 278	45 418
TOTAL I	24 128 237	23 260 109
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	12 799 759	11 116 260
Aides financières	6 108 339	4 391 251
Impôts, taxes et versements assimilés	802 710	850 144
Salaires et traitements	5 026 515	4 948 630
Charges sociales	2 286 947	2 184 356
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	765 244	805 991
Dotations aux provisions	10 702	2 022
Reports en fonds dédiés	3 027 159	2 980 377
Autres charges	386 925	212 709
TOTAL II	31 214 300	27 491 740
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(7 086 063)	(4 231 631)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1 599 252	942 223
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 853 296	2 296 517
Autres intérêts et produits assimilés	371 921	136 984
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	2 282 069	307 481
Différences positives de change	211 359	343 775
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 892 188	2 342 530
TOTAL III	16 210 085	6 369 510
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	232 155	1 363 598
Intérêts et charges assimilées	1 286 249	149 880
Différences négatives de change	358 141	114 436
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 000 000	
TOTAL IV	6 876 546	1 627 914
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	9 333 539	4 741 596

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	2 247 476	509 965
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		3 485
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 000	
TOTAL V	2 000	3 485
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		6 263
Sur opérations en capital	3 500	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	30 681	(56 000)
TOTAL VI	34 181	(49 737)
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(32 181)	53 222
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	40 340 321	29 633 104
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	38 125 026	29 069 917
EXCEDENT OU DEFICIT	2 215 295	563 187
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		